



Assemblée générale

Soixante et onzième session

90^e séance plénière

Jeudi 6 juillet 2017, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 19 et 73 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

Les océans et le droit de la mer

a) Les océans et le droit de la mer

Projet de résolution (A/71/L.74)

Le Président (*parle en anglais*) : Le mois dernier, le Siège de l'ONU a pu faire l'expérience de l'énergie extraordinaire suscitée par la Conférence sur les océans. Plusieurs milliers de participants venus des milieux scientifiques, de la société civile, du secteur gouvernemental, des organisations multilatérales et du secteur privé se sont réunis pour créer un mouvement mondial à l'appui de l'objectif de développement durable no 14, l'objectif consacré aux océans. La prise de conscience à l'échelle mondiale au sujet des problèmes liés aux océans est désormais telle que plus personne ne pourra dire qu'il n'avait aucune idée de l'ampleur des tourments que nous infligeons aux océans. Grâce aux multiples solutions et mesures correctives identifiées par la Conférence, la percée tant attendue est enfin au rendez-vous s'agissant des efforts pour que l'humanité retrouve une relation aux océans fondée sur le respect et l'équilibre.

La Conférence a permis de montrer que nous sommes profondément préoccupés par les effets de l'activité humaine sur notre environnement à tous.

Elle a prouvé une nouvelle fois que l'humanité dans son immense majorité et les gouvernements qui nous dirigent restent unis derrière le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et que nous sommes déterminés à les voir fidèlement mis en œuvre au nom de l'élément qui nous permet à tous de rester en vie.

La Conférence sur les océans a produit trois résultats clefs et ambitieux. Premièrement, les sept dialogues sur les partenariats ont permis de nous informer dans le détail et de nous dire la vérité sur l'état actuel des océans, en s'appuyant sur les meilleures preuves scientifiques disponibles. Les participants aux dialogues ont réagi en proposant des solutions concrètes aux problèmes, solutions que nous reprenons à notre compte.

Deuxièmement, près de 1 400 engagements ont été pris volontairement par les gouvernements, le système des Nations Unies, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes, nous informant des mesures correctives pratiques qu'ils vont prendre pour atteindre les cibles de l'objectif de développement durable no 14.

Troisièmement, la Conférence a adopté le document « L'océan, notre avenir : appel à l'action », dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/71/L.74). Par cet appel à l'action, les gouvernements réaffirment leur volonté de conserver et d'exploiter de manière durable les océans et leurs ressources. Nous avons mis en

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-19229(F)



Document adapté

Merci de recycler



évidence les actions requises pour atteindre les cibles énoncées dans l'objectif de développement durable no 14, et lancé un appel énergique à la mise en place d'un suivi approprié de la mise en œuvre de nos engagements concernant les océans.

Ensemble, ces trois résultats forment un vaste plan de travail pour nous tous, qu'il nous faudra suivre si nous voulons réellement atteindre l'objectif no 14. Au moment où nous nous attelons à cette tâche gigantesque, nous sommes confortés par l'énergie et le potentiel générés par la Conférence sur les océans à travers le monde. S'agissant des océans, il n'y a pas de nous ou d'eux qui vaille, pas de fossé qui sépare le secteur public du secteur privé, le Nord du Sud, l'Est de l'Ouest. L'océan nous unit. C'est le patrimoine commun de l'humanité, notre dernière patrie.

Heureuse surprise de la Conférence, le Kenya et le Portugal ont offert d'organiser une deuxième Conférence des Nations Unies sur les océans en 2020, qui sera la prochaine grande étape clef pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre intégrale de l'objectif de développement durable no 14 et apporter des ajustements en temps voulu avant que le délai fixé pour la réalisation des cibles correspondant à cet objectif ne vienne à expiration en 2030.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier et féliciter les Gouvernements suédois et fidjien en leur qualité de Coprésidents de la Conférence; le Secrétaire général de la Conférence, M. Wu Hongbo; le Conseiller spécial des Coprésidents, M. Serpa Soares; le système des Nations Unies, pour tout l'appui qu'il leur a apporté, et tous ceux qui ont fait de la Conférence un tel succès. Je remercie en particulier le Représentant permanent du Portugal et le Représentant permanent de Singapour, qui ont joué un rôle déterminant dans la rédaction finale du document d'appel à l'action, présenté ici ce matin à l'approbation de l'Assemblée générale.

Grâce à la Conférence sur les océans, nous avons véritablement engagé le processus d'inversion du déclin des océans provoqué par l'activité humaine. En adoptant l'appel à l'action aujourd'hui, nous affirmons haut et fort notre détermination à préserver la dynamique enclenchée à la Conférence sur les océans. Ensuite, nous devons passer par le Forum politique de haut niveau, où tous ces résultats seront discutés plus en détail la semaine prochaine. Nous avançons avec la détermination obstinée qui est requise de nous si nous voulons atteindre les cibles correspondant à l'objectif de développement durable no 14. Nous devons impérativement restaurer la

relation de respect et d'équilibre que l'humanité se doit d'avoir avec les océans.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.74, intitulé « L'océan, notre avenir : appel à l'action ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/71/L.74?

Le projet de résolution A/71/L.74 est adopté (résolution 71/312).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les représentants doivent prendre la parole de leur place.

M. Daunivalu (Fidji) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire une brève déclaration suite à l'adoption de cet appel à l'action. La présente intervention est aussi l'occasion pour moi de souscrire à la déclaration que fera sous peu le Représentant permanent des Îles Salomon au nom des petits États insulaires en développement.

Ma délégation félicite l'Assemblée générale d'avoir adopté par consensus l'appel à l'action lancé par la Conférence sur les océans (résolution 71/312). Cette déclaration politique est un résultat important de la Conférence de haut niveau des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Elle représente l'engagement politique de nos dirigeants envers la mise en œuvre intégrale de l'objectif de développement durable no 14. Elle décrit les actions que la communauté internationale doit entreprendre pour atteindre les cibles correspondant à l'objectif no 14 du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Avec ce document, nous avons entre nos mains le mandat politique et la feuille de route qui nous permettront de concrétiser les différentes cibles visées au titre de l'objectif sur les océans.

L'adoption de cet appel à l'action aujourd'hui représente également une avancée importante pour toute l'humanité à l'appui de la préservation de l'écosystème de notre planète. Grâce aux milliers de promesses d'engagement qui ont été faites, nous sommes bien partis pour restaurer la santé des océans et, par conséquent, pour accroître les chances de survie de l'humanité et ses moyens de subsistance dans l'immédiat et à long terme.

En sa qualité de Coprésident de la Conférence sur les océans avec le Vice-Premier Ministre suédois, le Premier Ministre fidjien a effectivement été très satisfait du niveau élevé d'engagement et de participation active à la Conférence dont ont fait montre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'autres participants non étatiques. C'est pourquoi ma délégation souhaite réitérer les paroles de gratitude de mon premier ministre à toutes les délégations et parties prenantes pour l'esprit positif et constructif dans lequel nos travaux ont été menés au cours de l'année écoulée, ce qui nous a permis d'atteindre ces excellents résultats. Nous tenons également à remercier les facilitateurs du document « L'océan, notre avenir : appel à l'action », les Représentants permanents de Singapour et du Portugal, pour leurs efforts remarquables afin d'être fidèles aux mandats de la résolution sur les modalités de la Conférence (résolution 70/303). Ils nous ont aidés à produire ce qui est effectivement une déclaration de consensus concise, ciblée et qui a été convenue au niveau intergouvernemental en faveur de la mise en œuvre de l'objectif no 14.

En tant que Présidents de la Conférence, nous exprimons également notre gratitude pour l'appui précieux du système des Nations Unies et du Groupe consultatif au cours de l'année écoulée. Bien entendu, les Présidents de la Conférence n'auraient pas pu s'acquitter avec succès de leurs responsabilités si l'équipe du Secrétariat n'avait pas été solide, soudée, efficace et disposée à nous aider. C'est pourquoi nous tenons à transmettre les remerciements expresses de notre gouvernement au personnel du Secrétariat pour tous ses conseils et son appui.

J'ai une dernière observation à formuler. Lors de la clôture de la Conférence sur les océans, les Présidents ont signalé que nos travaux sur la mise en œuvre de l'objectif de développement durable no 14 ne font que commencer. Nous nous faisons l'écho de ces sentiments ici et nous félicitons donc de l'adoption aujourd'hui par l'Assemblée du document « L'océan, notre avenir : appel à l'action ». À cet égard, nous nous félicitons également de l'annonce faite par les Gouvernements kényan et portugais qui se proposent d'accueillir la prochaine Conférence sur les océans, tandis que nous nous attachons à mettre pleinement en œuvre l'objectif de développement no 14 durable d'ici à 2030. Dans l'immédiat, nous attendons avec intérêt le suivi et l'examen des progrès de nos travaux sur l'objectif no 14 au cours de la tenue du Forum politique de haut niveau plus tard ce mois-ci et de ses futures sessions.

M. Sisilo (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente explication de position après l'adoption du document issu de la Conférence des Nations Unies sur les océans, « L'océan, notre avenir : appel à l'action » (résolution 71/312), au nom des 12 petits États insulaires en développement du Pacifique.

Je tiens d'emblée à féliciter et à remercier très sincèrement les Présidents de la Conférence des Nations Unies sur les océans, le Premier Ministre fidjien et le Vice-Premier Ministre suédois, ainsi que les facilitateurs des consultations sur l'appel à l'action, les Représentants permanents de Singapour et du Portugal.

L'appel à l'action représente un progrès important pour nous tous, en particulier les petits États insulaires en développement du Pacifique. Comme nous l'avons répété tout au long du processus – et nous saisissons cette occasion pour le répéter une fois de plus – notre groupe géographique est composé à plus de 98 % d'océan. L'océan est donc un fondement indispensable de notre existence et du développement durable. Compte tenu de l'importance des océans pour nos îles, nous nous réjouissons que l'appel à l'action contienne des références pertinentes pour les petits États insulaires en développement et pour les pays les moins avancés. Nous sommes également encouragés par le niveau d'ambition que ce document reflète. Tandis que les menaces croissantes à la santé de nos océans atteignent des seuils critiques, les actions que les dirigeants du monde se sont engagés à entreprendre ne pouvaient pas être plus opportunes.

En outre, compte tenu de l'impact croissant des changements climatiques sur les océans, nous nous félicitons également de la reconnaissance dans l'appel à l'action de l'importance de l'Accord de Paris pour assurer la santé, la productivité et la résilience de nos océans. Mais nous insistons sur le fait que cet appel à l'action est un catalyseur pour nos travaux, et non pas leur aboutissement. À cet appel à l'action se sont ajoutés 1 400 engagements volontaires pris lors de la Conférence sur les océans, et nous devons donc prendre les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que l'ambition politique que ce document représente ne s'évanouisse pas. C'est le moment crucial de veiller à ce que nous nous acheminions vers la mise en œuvre intégrale et rapide de l'objectif de développement durable no 14. Nous attendons avec intérêt le suivi et l'examen par le Forum politique de haut niveau. dans le courant de ce mois, des progrès accomplis Par ailleurs,

nous saluons et appuyons l'engagement pris par le Kenya et le Portugal d'accueillir une conférence sur les océans.

M^{me} Pierce (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se sont joints au consensus sur la résolution 71/312, qui approuve le document final, « L'océan, notre avenir : appel à l'action », adopté le 9 juin à l'issue de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14. Ce faisant, nous réaffirmons les déclarations et les éclaircissements apportés par l'Ambassadeur Bolton lors de l'adoption de « l'appel à l'action » et soulignons que les États-Unis ne sont pas favorables à la référence au transfert de technologie faite au paragraphe 12 et se dissocient du libellé du paragraphe 13 p), qui se réfère aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce et à un traitement spécial et différencié.

M^{me} Elgarf (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte tient à remercier les facilitateurs des négociations intergouvernementales sur le document final de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 pour les efforts louables qu'ils ont déployés en vue de parvenir à un consensus sur ce document final, connu sous le nom de « Appel à l'action » (résolution 71/312).

L'Égypte est heureuse de s'être jointe au consensus sur ce document important, car nous sommes bien conscients de l'importance de notre action commune s'agissant des mesures à prendre pour mettre en œuvre l'objectif de développement durable no 14, tout comme nous déployons des efforts similaires pour mettre en œuvre l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Néanmoins, l'Égypte tient à souligner que, pour mettre effectivement en œuvre l'appel à l'action, nous devons veiller à le faire sur une base factuelle solide. À cet égard, nous notons avec regret que le libellé du paragraphe 13 g) du document final dont nous sommes saisis, à savoir l'appel à l'action, ne répond pas à ce niveau de précision factuelle. Nous sommes préoccupés par le libellé ce sous-paragraphe qui sous-entend que le problème des espèces exotiques envahissantes résulte uniquement des effets néfastes des activités humaines sur les océans et la vie marine. Nous notons qu'il est inexact de limiter ainsi les causes de ce phénomène, alors qu'il existe d'autres causes tout aussi généralisées et plus chroniques, au premier rang desquelles les effets néfastes des changements climatiques sur le milieu marin.

C'est pourquoi l'Égypte tient à exprimer toute sa réserve sur le paragraphe 13 g) de l'appel à l'action. Nous ne considérons pas le libellé de ce sous-paragraphe comme correct, et il ne reflète pas non plus notre consentement à travailler sur cette base à l'avenir. Nous voudrions également demander que cette réserve soit consignée dans le procès-verbal.

M^{me} Melikbekyan (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe tient à exprimer sa gratitude aux organisateurs de la Conférence et à ses Présidents pour les efforts qu'ils ont déployé pour organiser un événement d'aussi grande ampleur sur un sujet aussi important. Nous voudrions également saluer la contribution du Président de l'Assemblée générale et de son bureau, ainsi que celle des coordinateurs du processus de négociation, à savoir les Représentants permanents du Portugal et de Singapour. La discussion qui a eu lieu pendant la Conférence nous a permis d'aborder toute une série de questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable.

Nous avons une observation à faire sur l'alinéa p) du paragraphe 13 de l'appel à l'action, qui porte sur les subventions à la pêche. Nous ne sommes pas entièrement d'accord avec l'approche proposée. À notre avis, il faut tenir compte du fait que cette question est très sensible et comporte de multiples aspects. Il n'y a pas de solution miracle pouvant s'appliquer à tous les cas. Une discussion entre les experts sur la question des subventions à la pêche devrait être menée au sein de l'Organisation mondiale du commerce, qui est l'organe compétent sur le sujet. Il convient de débattre plus avant de cette question dans l'instance appropriée. Notre délégation tient donc à prendre ses distances vis-à-vis du libellé de cet alinéa précis.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position sur cette question. Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 73 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 19 de l'ordre du jour.

Points 13 et 117 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution (A/71/L.75)

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution dont nous sommes saisis, intitulé « Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et présenté par la délégation du Brésil, est un nouveau jalon sur la route menant à 2030. L'élaboration du cadre mondial d'indicateurs a été prescrite par le Programme 2030 comme un moyen de suivre la mise en œuvre des 17 objectifs et 169 cibles du Programme. Au nom de toute l'Assemblée générale, je félicite la Commission de statistique des Nations Unies, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales pour leurs efforts colossaux en vue de préparer le cadre. Aidés par les organisations internationales, la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé, ils ont réussi à élaborer un cadre d'indicateurs solide, complet et flexible. Le cadre a été approuvé par la Commission de statistique en mars et adopté par le Conseil économique et social début juin.

Le cadre mondial d'indicateurs va grandement aider les décideurs à identifier les mesures qui fonctionnent et celles qui ne donnent pas de résultat. Il aidera la communauté internationale à déterminer les pays ou régions qui avancent dans la mise en œuvre du Programme 2030 et ceux qui ont besoin d'un appui supplémentaire. Il nous aidera également à mesurer ce à quoi nous sommes vraiment attachés, à savoir tenir notre promesse de ne laisser personne de côté et, surtout, garantir l'application du principe de responsabilité dans le cadre des nobles engagements pris en septembre 2015. Pour avoir une efficacité maximale, le cadre devra s'accompagner d'un ambitieux programme de renforcement des capacités et de la mise en place d'outils novateurs pour permettre la collecte et la diffusion des données. À nous de mettre tout notre cœur à l'ouvrage.

Avec l'adoption du projet de résolution A/71/L.75, la publication, la semaine dernière, du rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, les consultations en cours en vue d'aligner les travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur les objectifs de développement durable et la tenue, la semaine prochaine, du Forum politique de haut niveau, on peut dire que le dispositif mondial nécessaire à la mise en œuvre des objectifs de développement durable avance dans la bonne direction. Je recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution.

Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil qui va présenter le projet de résolution A/71/L.75.

M. De Azevedo Araujo Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil est fier et très satisfait de présenter à l'Assemblée générale, pour adoption, le projet de résolution A/71/L.75, intitulé « Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». L'objectif principal de ce texte est d'adopter formellement le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, un outil établi sur une base volontaire, à l'initiative des pays, pour suivre et évaluer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Brésil joue depuis longtemps un rôle actif dans les discussions sur le développement durable sur la scène multilatérale. En 1992, notre pays a accueilli la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – le Sommet « Planète Terre ». Les textes issus de cette conférence qui a fait date ont notamment donné naissance à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Convention sur la diversité biologique. Deux décennies plus tard, 189 États Membres et plus de 30 000 représentants de la société civile se retrouvaient de nouveau à Rio de Janeiro pour discuter de l'avenir du développement durable.

Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », nous avons convenu que parvenir au développement durable était une entreprise universelle. Qu'ils soient développés ou en développement, tous les pays allaient devoir suivre une feuille de route concrète pour réaliser le développement durable dans ses trois dimensions. Et c'est cette feuille de route qui a été baptisée par la suite « objectifs de développement durable ». Les objectifs de développement durable ont été agréés deux ans plus tard,

en 2014, à l'issue d'un processus intergouvernemental ouvert et transparent. Un an après, ils étaient intégrés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont ils sont la moelle épinière.

L'adoption du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable peut être considérée comme la dernière pierre dans la mise en place du premier dispositif universel pour le développement de l'histoire des Nations Unies. Il fournit aux États Membres et au système des Nations Unies pour le développement des critères et des méthodologies complètes pour recueillir et analyser les données sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il s'agit d'un cadre souple dont le contenu sera mis à jour périodiquement pour refléter l'évolution de notre monde.

Le Brésil est fier d'avoir présidé la Commission de statistique des Nations Unies pendant l'élaboration du cadre mondial d'indicateurs. Nous sommes profondément reconnaissants à toutes les délégations de leur engagement constructif ayant permis cette grande victoire. Les effets positifs des objectifs de développement durable, qui se font déjà sentir au sein de nos gouvernements mais aussi dans nos sociétés, nous permettent de croire à l'instauration d'un monde durable dans les prochaines années. Le Brésil mettra tout en œuvre pour continuer à contribuer à rendre nos économies, nos sociétés et nos écosystèmes durables pour les générations présentes et à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/71/L.75.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/71/L.75?

Le projet de résolution A/71/L.75 est adopté (résolution 71/313).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur position, je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/40, les explications de position sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Arrieta Munguia (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à saluer l'adoption aujourd'hui de la résolution 71/313, parce que le cadre mondial d'indicateurs qu'elle contient est une étape majeure dans les efforts visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comme

vous l'avez dit à juste titre, Monsieur le Président, nous tenons à féliciter la Commission de statistique de l'ONU pour ses travaux et ceux de tous les experts concernés, et à saluer le leadership du Brésil. Nous voudrions tout particulièrement demander que, lors de futurs processus similaires, il soit prévu de consacrer suffisamment de temps aux consultations avec les États Membres. Grâce à la souplesse du Brésil, nous avons pu adopter cette résolution très importante à l'Assemblée générale telle qu'elle l'a été à la Commission de statistique et au Conseil économique et social. Nous appuyons cette résolution extrêmement importante et souhaitons simplement que soit consigné le fait qu'il importe que tous les États Membres aient suffisamment de temps à l'avenir pour prendre connaissance des textes, en débattre et en discuter et les adopter par consensus.

M^{me} Messmer Mokhtar (Suisse) : La Suisse se félicite de l'adoption de la résolution 71/313, intitulée « Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », à laquelle elle apporte tout son soutien. Cette résolution dote la Commission de statistique de l'ONU d'un mandat clair couvrant la période jusqu'à 2030. Pour la Suisse, l'adoption de la résolution constitue un pas important vers la mise en œuvre du Programme 2030. L'adoption du cadre mondial d'indicateurs est déterminante pour le suivi du Programme 2030 à l'échelle mondiale. Il faut cependant que la Commission de statistique affine chaque année ces indicateurs et les réexamine intégralement en 2020 et en 2025.

La résolution présentée aujourd'hui couvre non seulement le cadre mondial d'indicateurs, mais aussi d'autres éléments indispensables pour obtenir les données requises en vue de produire tous ces indicateurs. Premièrement, le Plan d'action mondial du Cap pour les données du développement durable définit les domaines dans lesquels un investissement supplémentaire s'impose et permet aux statisticiens de fixer des priorités.

Deuxièmement, la résolution souligne également le fait que les statistiques et données officielles des systèmes statistiques nationaux constituent la base indispensable pour le cadre mondial d'indicateurs; elle reconnaît par ailleurs la nécessité de recourir à des données non officielles lorsqu'il n'existe pas d'autres données disponibles.

Un troisième élément important tient selon nous à la relation entre la communauté statistique et la communauté politique qui est décrite : un échange régulier entre ces

deux communautés a lieu lors du Forum politique de haut niveau annuel sur le développement durable.

En conclusion, en adoptant la résolution, nous donnons à la communauté statistique officielle et à la Commission de statistique de l'ONU qui la représente le rôle de leadership nécessaire pour la coordination de toutes les activités à l'échelle mondiale. Le deuxième Forum mondial de l'ONU sur les données, qui se tiendra en octobre 2018, est la prochaine étape en ce sens. La Suisse se félicite de pouvoir travailler avec l'Assemblée générale sur cette question importante.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position après l'adoption de la résolution 71/313.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 13 et 117 de l'ordre du jour.

Point 115 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

k) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la CNUCED

Note du Secrétaire général (A/71/936)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, par sa décision 67/419 du 10 juin 2013, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a confirmé la nomination de M. Mukhisa Kituyi, au poste de Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} septembre 2013 et expirant le 31 août 2017. Au paragraphe 2 de sa note, le Secrétaire général propose de confirmer la nomination de M. Mukhisa Kituyi au poste de Secrétaire général de la CNUCED pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} septembre 2017 et venant à expiration le 31 août 2021.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, souhaite confirmer la nomination de M. Mukhisa Kituyi, au poste de Secrétaire général de la CNUCED pour un nouveau mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} septembre 2017 et expirant le 31 août 2021?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 115 k) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 45.